

MACRON, FOSSOYEUR DE VOTRE DROIT DE GRÈVE.

AGENTS DES ÉCOLES ET DE LA RESTAURATION :

Bientôt vous serez obligées :

- De vous déclarer grévistes officiellement auprès de l'administration, 48 heures à l'avance a minima.
- De faire grève en début de service, donc plus de grèves au moment de la cantine ou du périscolaire.
- De déclarer votre reprise de travail 24 heures à l'avance.

La loi prévoit des sanctions disciplinaires en cas de non-respect de ses obligations.

Pire, il suffira, qu'un seul syndicat "croupion" négocie avec l'administration pour que ces mesures soient mises en place. De toute façon, accord ou pas, dans un délai de 12 mois la collectivité sera obligée de prendre une délibération organisant, d'autorité, à sa façon, cette loi **scélérate**.

Il tente de vous supprimer, ainsi, le moyen essentiel pour vous opposer aux ordres néfastes de vos employeurs.

Il paraît que nous sommes encore en démocratie.

Mais cette loi prévoit, entre autres, la suppression des comités hygiène et sécurité et conditions de travail et généralise l'emploi accru de contractuels.

VOILÀ LA SOCIÉTÉ NOUVELLE DU "CHÂTELAIN" DE L'ÉLYSÉE.

Pour la CGT, il était important de commencer ce tract par cette information. **Il faut se battre encore plus pour mettre en place tout le revendicatif que, vous et nous, avons construit.**



Ce qu'une loi a fait, une autre peut l'annuler

Mais en attendant, l'action collective n'est pas morte.
Nous organiserons la riposte. Vos combats sont légitimes

REVENDICATIF LOCAL :

Suite aux diverses réunions d'information, vous avez déterminé , avec nous, des revendications que vous avez priorisées :

La CGT est à vos côtés pour :

■ **Obtenir une augmentation du régime indemnitaire et des avancements améliorés pour faire disparaître la discrimination selon le genre ;**

■ **Revenir à 9 h 30 au lieu de 7 h 00 lors du comptage des heures pour les jours exceptionnels, jours de fractionnement et formations professionnelles ;**

■ **Obtenir l'attribution des tickets restaurants pour les jours de grands ménages ;**

■ **Exprimer aux Directions le mal-être des agents face au non-remplacement systématique des absences ;**



REVENDICATIF LOCAL :

■ Augmenter les jours de grands ménages afin d'effectuer au mieux ces travaux et pour le nettoyage du matériel et des jeux en écoles maternelles ;

■ Attribuer des jours de sujétions particulières pour pénibilité venant en diminution des heures à effectuer ;

■ Poursuivre la lutte pour la reconnaissance des missions éducatives des ATSEM par une intégration dans l'équipe éducative et l'évolution professionnelle en catégorie B ;

■ Réduire la précarité des animateurs et adjoints techniques, par une intégration massive dans la fonction publique et la réduction forte des agents embauchés à temps non complet (inférieur à 28 heures)...

La liste n'est pas exhaustive. D'autres revendications sont prises en compte par le syndicat. Nous aurons le temps de venir vous en parler tout le long de cette année scolaire qui débute.



29 et 30 AOÛT 2019

CGT MAIRIE DE NICE

MÉTROPOLE NCA

CCAS DE NICE

REUNION DE RENTRÉE SCOLAIRE

LA CGT VOUS SOUHAITE UNE ANNÉE 2019-2020

MEILLEURE QUE CELLE DE 2018 !!!

ENSEMBLE NOUS POUVONS AVANCER

LÀ OÙ IL Y A UNE VOLONTÉ, IL Y A UN CHEMIN



33 AVENUE JEAN MEDECIN

06000 NICE

04 97 13 24 11 ou

04 89 98 14 51

L'Arénas – Immeuble le Phare

405, promenade des Anglais

06202 NICE CEDEX 3 BP 3087

syndicat.cgt@ville-nice.fr

Site internet : cgtnmca.fr

Page facebook : @cgtnmca